

Symboles pour les plans de protection des ouvrages

Planification d'urgence

Symboles pour la phase de planification « Exploitation ».

Inondation

N° de symbole	Symbole	Signification	Explication
1-4.1		Signalisation du chemin de fuite en cas d'inondation	Indique sur le plan d'urgence l'emplacement prévu pour la pose d'un panneau « chemin de fuite en cas d'alerte d'inondation ». Panneau à combiner avec les flèches directionnelles (symbole 1-4.4) pour indiquer le chemin de fuite. Étant donné que ce symbole est peu connu, il est recommandé d'ajouter une mention explicite, comme « chemin de fuite en cas d'alerte d'inondation ».
1-4.2		Signalisation du danger d'inondation	Indique l'emplacement prévu pour la pose d'un panneau signalant les zones ou secteurs exposés au danger d'inondation. Étant donné que ce symbole est peu connu, il est recommandé d'ajouter une mention explicite, comme « danger d'inondation ».
1-4.3		Point de rassemblement en cas d'inondation.	Indique l'emplacement prévu pour la pose d'un panneau « Point de rassemblement en cas d'inondation ». Il s'agit du lieu de rassemblement en cas d'évacuation d'une zone menacée d'inondation. Ce point doit être situé dans une zone « sèche », donc aussi possible à l'intérieur du bâtiment (évacuation verticale).

Symboles pour les plans de protection des ouvrages

N° de symbole	Symbole	Signification	Explication
1-4.4		Chemin de fuite en cas d'inondation	Indique l'emplacement prévu pour la pose d'un panneau « Chemin de fuite en cas d'inondation » et montre sur le plan d'urgence les voies d'évacuation horizontales ou verticales à emprunter pour évacuer les zones de danger.
1-4.5		Rendre étanche	Indique sur le plan d'urgence les emplacements où le service d'intervention prédéfini doit prendre des mesures pour assurer l'étanchéité en cas d'urgence. Ces mesures doivent être décrites dans la légende.
1-4.6		Stopper	Indique sur le plan d'urgence les emplacements où le service d'intervention prédéfini doit prendre des mesures pour stopper l'écoulement à l'aide de dispositifs anti-inondation. Ces mesures doivent être décrites dans la légende.
1-4.7		Vérifier	Indique les emplacements à vérifier en cas d'urgence. Les mesures à vérifier doivent être décrites dans la légende.
1-4.8		Fermer	Indique les ouvertures à fermer en cas d'urgence.
1-4.9		Ouvrir	Indique les ouvertures à ouvrir en cas d'urgence.
1-4.10		Protéger	Indique les zones nécessitant une protection spécifique en cas d'urgence.

Symboles pour les plans de protection des ouvrages

N° de symbole	Symbole	Signification	Explication
1-4.11		Surveiller	Indique les zones à surveiller en cas d'urgence.
1-4.12		Évacuer	Indique les zones à évacuer en cas d'urgence.
1-4.13		Téléphone	Indique la présence d'un téléphone.
1-4.14		Lieu de stockage du matériel	Indique l'endroit où est entreposé le matériel d'intervention (p. ex. équipement, batardeaux).
1-4.15		Tracé des mesures de protection mobiles non liées au site	

Avalanches, glissements de terrain et coulées de boue, chutes de pierres

Les symboles utilisés dans le cadre de la planification d'urgence peuvent, le cas échéant, être appliqués à d'autres processus. Les symboles suivants sont notamment applicables à d'autres processus.

- Point de rassemblement (1-4.3)
- Chemin de fuite (1-4.4)
- Vérifier (1-4.7)
- Surveiller (1-4.11)
- Évacuer (1-4.12)
- Téléphone (1-4.13)